

DISCOURS, MESSAGES ET ENTRETIENS

de Son Excellence
le Général-Major HABYARIMANA Juvénal
Président de la République Rwandaise
et Président-Fondateur du Mouvement
Révolutionnaire National pour
le Développement durant
l'année 1981.

SUPPLEMENT AUX DISCOURS ET ENTRETIENS DURANT
L'ANNEE 1981

**DISCOURS DU GENERAL-MAJOR
HABYARIMANA JUVENAL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET
PRESIDENT-FONDATEUR DU MOUVEMENT REVOLUTIONNAIRE
NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT A L'OUVERTURE
SOLENNELLE DE LA PREMIERE SESSION DU CONSEIL
NATIONAL DE DEVELOPPEMENT**

*Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire
National pour le Développement,*

En ce jour historique où je dois m'adresser à tout le peuple rwandais, à l'occasion de l'ouverture solennelle du Conseil National de Développement, il m'est un devoir d'exprimer à toutes les militantes et à tous les militants, rassemblés au sein du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, un sentiment d'entièvre satisfaction pour deux raisons.

D'abord pour ce climat de paix et de concorde nationale qui règne à travers tout le Pays. Le peuple rwandais aura en effet compris que c'est grâce à la paix et à l'unité nationale que nous pouvons mener une lutte sans merci contre le sous-développement.

Ensuite, pour cette maturité politique que le peuple rwandais vient de prouver, une fois de plus, en se dotant, démocratiquement, du Conseil National de Développement. En effet, l'événement d'aujourd'hui marque l'aboutissement de nos efforts de démocratiser les institutions nationales de notre pays, conformément au Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Déve-

loppement et à notre Constitution. Ce processus, amorcé depuis notre action historique du 5 Juillet 1973, vient de se concrétiser par un organe qui, comme je l'ai souligné dans mon discours du 5 Juillet 1981, aura "la lourde responsabilité de doter le pays d'une législation conforme aux aspirations du peuple rwandais et de nature à lui permettre de réaliser toujours mieux son progrès dans la paix et l'unité".

Militantes, Militants,

Dès l'avènement de la Deuxième République, nous avons promis au peuple rwandais de mettre en place des institutions démocratiques véritables qui répondent à ses aspirations actuelles. C'est ainsi qu'en 1975, nous avons mis sur pied une formation politique en dehors de laquelle nulle autre activité politique ne peut être exercée: il s'agit du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, qui constitue le résultat logique de l'instauration de l'unité jadis compromise. Aussi, notre Mouvement réalise-t-il pleinement les idéaux de la révolution de 1959, en ayant proscrit le séparatisme, la supériorité d'une race, d'une famille, sur une autre. Notre Mouvement a donc réussi l'adhésion de tout le peuple à la grande voie de l'unité et de la Paix.

Après la fondation du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, nous avons franchi une étape importante dans les annales de la politique de notre Pays. Il s'agit du Référendum Constitutionnel et des Élections Présidentielles. C'est en effet le 17 Décembre 1978 que le Peuple Rwandais a adopté massivement la nouvelle Constitution de la République Rwandaise et que, le 24 Décembre 1978, il a élu le Président de la République. Notre Constitution garantit les libertés publiques, protège la personne humaine contre tout ce qui peut nuire à son épanouissement et lui donne ainsi toutes les possibilités de travailler pour le bien-être de sa famille et de la Nation entière. Cette Constitu-

tion qui, en son article 7, consacre l'existence du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, suit la ligne tracée par le Manifeste de notre Mouvement, notamment celle de "défendre les intérêts de l'homme et de la société en menant dans le dialogue une lutte acharnée contre toute tendance à mettre en cause la primauté de l'intérêt collectif sur l'intérêt individuel ou limité à un groupe donné de notre société".

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Lors de notre révolution morale, le 5 Juillet 1973, nous avons pris la décision de dissoudre l'Assemblée Nationale, le Pouvoir Législatif revenant ainsi au Président de la République. Nous avons pris cette décision parce que cette Assemblée avait failli à son devoir et également parce que la situation géopolitique d'alors, caractérisée par la haine, le népotisme et le régionalisme, était nuisible au développement du Pays.

Si aujourd'hui le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement a pris en main l'organisation des élections législatives depuis le processus de sélection à la base jusqu'à la campagne électorale, c'était pour prévenir les méfaits des divisions et de discorde que les concurrents d'alors, en quête de voix, avaient semées parmi les populations rwandaises.

C'est pour maintenir le climat de paix et de concorde nationale instauré par la IIème République, que le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement a pris ses responsabilités envers la Nation.

L'innovation vous aura certainement prouvé que le peuple rwandais exerce pleinement ses libertés et que maintenant il attend de la nouvelle formation législative un appui catalyseur dans son effort de développement.

C'est pour ces raisons qu'il me semble important, au moment où vous commencez votre mandat, de vous rappeler certaines idées-forces qui doivent vous guider tout au long de vos travaux, espérant qu'elles concourront à la réussite de l'action que nous menons pour le bien-être de notre population.

Militantes, Militants Membres du Conseil National de Développement,

Il vous revient d'élaborer des lois dont le but doit viser les objectifs que nous nous sommes assignés; objectifs qui se résument dans le développement intégral de notre peuple.

Depuis le 5 Juillet 1973, nous avons tout fait pour créer des conditions favorables à un travail législatif efficace.

- Sur le plan politique, nous avons instauré la paix et rétabli l'unité nationale. La Conscience Nationale a été développée grâce à l'action de notre Mouvement et à la détermination de ses Militantes et Militants pour l'effort national de développement.
- Sur le plan institutionnel, le Pays, par l'adoption de la Constitution du 17 décembre 1978, s'est doté des institutions propres convenant à ses réalités profondes. L'article 34 de cette constitution consacre la séparation et la collaboration des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. C'est dans ce cadre précis que le souci de démocratie qui doit caractériser les discussions au sein du Conseil National de Développement, doit constituer la base des relations entre les trois pouvoirs.

Aussi, à l'occasion de cette mise en place du Conseil National de Développement, Institution dépositaire du pouvoir législatif, qu'il va exercer concurremment avec le Président de la République, je voudrais m'attarder quelque peu sur certains principes constitutionnels qui devront guider votre travail quotidien.

Le rôle du Conseil National de Développement est essentiel-

lement celui de légiférer. Pour ce faire, la Constitution prévoit que les députés se réunissent deux fois par an en sessions ordinaires, et si les circonstances l'exigent, des sessions extraordinaires peuvent également avoir lieu.

Le calendrier des sessions étant impératif, le programme des activités du Conseil National de Développement devra s'y conformer.

La Constitution donne également des indications utiles sur le fonctionnement et l'organisation matérielle du travail des députés. Il appartient, Militantes et Militants, de les expliciter davantage dans un règlement général intérieur, qui permettra à chacun d'entre vous de situer son intervention dans un contexte constitutionnel et réglementaire.

Le respect de la procédure dans l'élaboration des lois mérite également d'être souligné.

Comme vous le savez, l'initiative des lois appartient concurremment aux députés et au Président de la République. Il serait regrettable de constater que le travail de député soit limité au seul examen des projets de loi soumis par le Président de la République sans qu'il y ait jamais de propositions de lois émanant des députés eux-mêmes.

Les dispositions de la Constitution vous guideront constamment dans votre action.

Je vous rappellerais à ce sujet le rôle de la Cour Constitutionnelle qui est chargée de contrôler la conformité des lois votées aux dispositions de la Loi Fondamentale.

Faut-il rappeler également que, le processus d'élaboration des lois étant long, la constitution a prévu deux procédures d'urgence permettant au Président de la République de demander l'examen d'un projet de loi dont l'adoption ne peut être retardée.

Conformément à l'article 68 de la Constitution, le Président

de la République pourra en effet demander l'urgence pour le vote d'un projet de loi donné. Dans ce cas l'examen dudit projet aura priorité sur l'ordre du jour du Conseil National de Développement. De même, la Constitution permet au Président de la République de légiférer par voie de décrets-lois pris en Conseil du Gouvernement.

A côté de leur fonction de légiférer, les députés sont compétents pour contrôler l'action du Gouvernement. Ils le font notamment en adoptant annuellement le budget général de l'Etat, après avoir approuvé l'Exécution du budget de l'exercice écoulé. En cette matière, le Conseil National de Développement est aidé par la Cour des Comptes. Le Conseil National de Développement contrôle également l'action gouvernementale conformément aux dispositions de l'article 75 de la Constitution.

Ainsi Militantes et Militants, la loi fondamentale vous donne tous les moyens pour vous acquitter efficacement de vos fonctions.

Mais votre rôle de catalyseur du développement que j'ai souligné au début de mon exposé, vous amènera à vivre ou tout au moins à retourner régulièrement dans vos circonscriptions électorales. Je vous invite à vous abstenir de tout ce qui peut gêner l'action des autorités locales, car de telles démarches entraîneraient des clivages regrettables au sein de la population.

C'est dire que vous avez le devoir de travailler dans l'unique considération du bien-être de nos populations, sans tenir compte des régions, des ethnies, comme ce fut jadis.

La Conscience dans l'accomplissement de votre devoir, la clairvoyance et la sérénité dans vos débats, menés dans une atmosphère de liberté d'expression, dans la discipline, sont autant d'atouts qui constituent le gage de la réussite de votre tâche.

Il est certes vrai que cette liberté prônée par les Statuts du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement vous permettra d'exposer et de faire comprendre pleinement et clairement vos points de vue.

Cependant cette liberté ne doit pas déborder les limites normales du respect dû à votre institution. Dans votre travail, vous aurez constamment à l'esprit la Constitution et le Manifeste de Notre Mouvement, et c'est dans cette mesure que les lois adoptées auront efficacité et force. Il ne suffit pas d'élaborer des lois, il faut surtout que celles-ci soient applicables et répondent au souci d'une politique qui est tournée vers l'action pour le développement et la recherche des solutions concrètes aux problèmes que pose le plein épanouissement de notre peuple.

*Militantes, Militants Membres du Conseil
National de Développement,*

Le peuple rwandais tout entier a les yeux braqués sur vous. Il attend que la confiance qu'il vient de placer en vous ne soit pas trahie. Vous devez par conséquent travailler pour le relèvement de son niveau de vie. Vos débats au sein de ce Conseil doivent viser le développement socio-économique du Pays. C'est pourquoi nous préferons dénommer l'organe législatif ainsi dynamisé: "Conseil National de Développement". Avec l'avènement de la 2ème République, nous avons opté pour le changement. Nous voulons un Conseil dynamique et créateur, capable de donner un nouveau souffle à notre économie.

Des questions relatives à la vie économique, sociale, politique et culturelle doivent être examinées et cela pour nous permettre d'atteindre les objectifs fixés par notre Mouvement et particulièrement ceux qui ressortent des recommandations du troisième Congrès Ordinaire tenu à KIGALI du 17 au 21 décembre 1980. Vous vous souvenez que lors de ce Congrès,

j'ai tracé les grandes lignes qui doivent guider notre action ainsi que les objectifs à atteindre avec notre 3ème Plan Quinquennal de Développement encore en préparation.

Ce plan que vous aurez à examiner et à adopter, a été soigneusement préparé avec la participation de la population, conformément aux recommandations émises lors du 3ème Congrès de notre Mouvement.

Militantes et Militants,

Le 8 janvier 1979, j'ai tracé le programme que mon Gouvernement applique depuis le mandat que m'a confié le Peuple Rwandais, lorsque le 24 décembre 1978, il m'a témoigné massivement sa confiance. Voilà trois ans que ce programme est lancé. Il continue; et les objectifs y définis guideront toujours les actions de l'exécutif, même s'il doit être moulé aux recommandations du 3ème Congrès National de notre Mouvement et qu'il le sera encore aux lois qui émaneront de cette assemblée.

Militantes, Militants,

Dès l'avènement de la 11ème République, je n'ai pas hésité à vous montrer les nombreux problèmes auxquels le Rwanda est confronté: problèmes dus à l'enclavement, à la faiblesse de nos ressources, à la rareté et faible productivité de nos terres et à la démographie galopante. Tout en soulignant ces problèmes, je vous ai dit que je n'allais pas opérer des miracles. Mais j'ai demandé que les efforts de tous les rwandais soient mobilisés pour tirer notre pays du sous-développement. Le Manifeste de notre Mouvement nous enseigne que "la place, pour tout citoyen rwandais, est à l'action qui lui confère ses droits et libertés".

L'amélioration du sort de nos populations exige une mobilisation effective de nos ressources, notamment humaines. C'est dans cet objectif que nous avons institutionalisé l'UMUGANDA. Dans mon discours, à l'ouverture du 3ème Congrès National de notre Mouvement, j'ai encore une fois rappelé ma foi dans l'UMUGANDA. Notre progrès sera avant tout le fruit de nos propres sacrifices. Comme je le disais à ce moment, chaque responsable, de quelque échelon qu'il soit, doit se convaincre de son rôle d'animateur du progrès et de l'obligation qui lui incombe de promouvoir encore plus la participation de tous à l'UMUGANDA. Comme l'a si bien recommandé le 3ème Congrès, c'est au travail de l'homme qu'il revient de constituer la source essentielle de la création des richesses dans le pays et partant de former le vase principal de l'accumulation économique. Le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement accorde donc toute son importance au travail et en particulier au travail manuel en tant que valeur et en tant que source principale de la prospérité économique.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Aucun développement ne peut se faire en dehors de la paix. Le désordre tue, détruit, désunit les coeurs et les rend impénétrables au progrès et à tout effort de créativité.

Avec l'avènement de la 11ème République, nous avons ramené la paix et la concorde nationale, ce qui nous a permis de mobiliser tout le Peuple pour son développement. J'ai toujours dit que le Rwanda ne sera développé que par la conjugaison des efforts de ses propres filles et fils. Nous sommes fiers de constater que les Forces Armées ont continué à porter haut le flambeau de la Paix et de l'Unité Nationale dans la recherche commune du mieux-être du Peuple Rwandais, par une mobilisation totale des énergies disponibles, dans la discipline et le dévouement.

La paix et la tranquilité, fondement de la IIème République, doivent donc être maintenues ainsi que l'esprit d'entente et d'unité entre toutes les composantes du Peuple Rwandais; car ce serait construire sur le sable que d'échafauder un programme sans ses piliers solides que sont la paix et la concorde nationale qui ont permis au Peuple Rwandais de réaliser, depuis la date historique du 5 Juillet 1973, tous les progrès dont il est en droit d'être fier aujourd'hui.

Les Forces Armées ne se départiront donc, à aucun moment, de leur rôle essentiel de gardiennes de la paix et de protectrices du peuple, lui permettant ainsi de consacrer ses forces à la recherche de son mieux-être.

L'entraînement et l'équipement des Forces Armées constitueront un souci quotidien des responsables à tous les échelons ainsi que la discipline de tous les instants et une cohésion sans faille. Les écoles militaires, dont l'Ecole Supérieure Militaire récemment restructurée, seront organisées de manière à répondre aux exigences de la formation des Officiers et des Sous-Officiers capables, compétents et disciplinés. Le Commandement veillera à ce que les Forces Armées restent insérées dans le processus de développement du Pays pour y apporter une contribution réelle substantielle.

L'intégrité du territoire national, la sécurité et la tranquilité publiques ainsi que le bien-être du Peuple Rwandais resteront donc la préoccupation constante de l'Armée Rwandaise et de la Gendarmerie Nationale.

Le Pays fera encore des sacrifices pour procurer à ses Forces Armées les outils indispensables à leur mission.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Dans tous les pays, et surtout les plus pauvres, le développement a une dimension politique: les performances dépendent d'abord du niveau et de la qualité de la mobilisation de toutes les forces vives et d'autres ressources. Le cadre et le support de cette mobilisation restent le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. La mobilisation, la sensibilisation et la conscientisation des masses populaires pour le développement constituent des constantes de notre Mouvement.

Les structures de notre Mouvement permettent d'atteindre les objectifs du développement mais pour mieux y parvenir la formation et le recyclage régulier des membres des comités de cellules s'avèrent indispensables. Le Ministère de l'Intérieur, en collaboration avec les services du Secrétariat Général du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, doivent avoir des moyens efficaces pour que l'idéologie politique de notre Mouvement s'ancre très profondément dans le comportement journalier de nos concitoyens. Cette idéologie politique doit, comme vous le savez, se traduire dans des faits, dans des activités concrètes qui visent le développement du pays et enfin l'épanouissement de l'homme. Notre Mouvement a condamné, sans réserve, l'immobilisme et la fainéantise qui sont des racines de la pauvreté et qui peuvent conduire à des comportements irréfléchis tels que le banditisme et le vagabondage. La IIème République a remis en honneur le travail, vertu qui ennoblit l'homme et lui donne sa dignité et qui constitue pour lui une source de richesse et de prospérité.

La commune doit rester un corps constitué de plusieurs cellules vivantes et dynamiques. Et comme tout corps vivant, la commune a besoin de plusieurs éléments pour qu'elle puisse être à même de rendre service à la population qui l'habite. La Commune, cellule de base de notre développement et de notre économie, a été restructurée pour qu'elle puisse mieux remplir sa mission qui est celle de dynamiser les forces vives du Pays en vue de leur mieux-

être. Le Ministère de l'Intérieur doit veiller à ce que les Bourgmestres soient toujours à la hauteur de leurs tâches, dont la principale est celle de consolider la Paix et l'Unité Nationale dans leurs communes et d'être les catalyseurs du développement. L'UMUGANDA doit être mieux organisé pour qu'il serve au développement de la commune et à la collectivité en général. La formation du personnel communal, tant sur le plan politique que technique, sera une préoccupation constante du Gouvernement. La Commune ne peut pas se développer si elle ne dispose pas de cadres capables, conscients de leur situation et de leurs devoirs envers la population, et animés du désir ardent de faire disparaître la faim et la pauvreté dans leur Commune.

L'assainissement des finances communales doit être poursuivi. Je sais que certaines communes ont des ressources très limitées, mais je constate malheureusement aussi que la gestion de ces ressources laisse à désirer. Les Préfets veilleront à ce que le contrôle financier de la comptabilité communale soit régulier et renforcé de façon à montrer aux responsables des communes la façon la plus rationnelle possible de gérer leurs biens et d'accroître leurs possibilités financières.

Le dernier Congrès de Notre Mouvement a recommandé au Gouvernement d'accorder un soutien accru aux communes, en commençant par les plus démunies. Le Gouvernement est déjà sensibilisé à cette question, raison pour laquelle il a créé le Fonds de Développement Communal qui doit financer les nombreux projets, préconisés par le Plan d'Action Communal, qui ne peuvent pas être exécutés par les seuls efforts de la population et le maigre budget de la Commune.

Malgré les ressources encore faibles du Fonds comparées aux nombreux projets communaux à réaliser, force nous est d'admettre que le FDC est une institution bénéfique. Durant les quatres années de son existence, plusieurs projets communaux

ont été financés. Il faut surtout constater que ces projets profitent directement à la population rurale, actrice et bénéficiaire du développement. La population elle-même a contribué énormément à ces réalisations grâce aux travaux communautaires UMUGANDA qui représentent une part non négligeable de ces investissements.

Le Gouvernement continuera cet effort pour alimenter d'une façon substantielle ce fonds afin qu'il puisse accroître ses capacités d'intervention.

La Constitution Rwandaise, en son article 11, confère à la Préfecture la personnalité juridique. Dans les tournées que j'ai effectuées l'an passé dans toutes les Préfectures du Pays, les Congrès Préfectoraux ont manifesté le désir de voir cette disposition se transformer en réalité. Nous avons retenu ce souhait et une loi vous sera proposée pour le satisfaire.

La réalisation des objectifs politiques réclame donc une mobilisation et une animation des masses populaires. J'ai déjà expliqué le sens de l'animation prônée par le Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. Je ne me lasserai point de le faire, spécialement à l'intention de ceux qui de mauvaise foi , se refusent à entendre et à comprendre.

Le 14 février 1978, lors d'une réunion que j'ai tenue avec les agents de l'Etat de la capitale, j'ai expliqué que "nul ne peut agir s'il n'est animé. Animer, c'est donner la vie, c'est éclairer, c'est enfin mettre en marche, donner du Mouvement. Il importe donc tout d'abord d'animer le mouvement en nous-mêmes, nous imprégner de ses principes et de ses idéaux. Poursuivre cette révolution d'abord par une impulsion intérieure. Voilà l'aspect principal de l'animation. Mais cette révolution doit aussi être extériorisée. Chantons ce que nous croyons et ce en quoi nous avons espoir. L'animation extérieure, c'est donc s'imprégner

des idées du mouvement par une action éducative. L'animation est donc, sur cet aspect, un instrument de mobilisation. J'en profite cependant pour vous affirmer que mon voeu est que l'animation ne vise point un quelconque culte de la personnalité ni des slogans vides de sens".

Dans la culture Rwandaise traditionnelle, l'homme, la femme et les enfants ont toujours eu l'occasion d'extérioriser leur joie et leur conviction sous différentes formes: (les danses, la poésie pastorale, les chansons etc...). Ces diverses manifestations avaient pour buts l'initiation des jeunes à la culture rwandaise et l'occasion d'assurer et de maintenir sa continuité.

Les paroles contenues dans ces diverses manifestations étaient très significatives, qu'il s'agisse, à titre d'exemple, de louer les conquérants, de l'éducation populaire à la bravoure et à la vaillance, ou de l'abondance des moissons pour encourager ceux qui s'adonnent aux travaux des champs.

Actuellement, la Société Rwandaise n'a pas rompu et ne peut rompre avec cette noble tradition, et les idées contenues dans le Manifeste du M.R.N.D. s'inscrivent dans ce contexte lorsqu'il précise: "Le développement de la culture rwandaise sera orienté vers la formation de l'homme engagé, fier de sa patrie, libéré des séquelles des moeurs féodales, de tout complexe et de tout préjugé. Aussi, la culture rwandaise épurée de tout ce qui s'oppose au renforcement de la cohésion nationale et au progrès de la Société Rwandaise sera popularisée".

Pour mettre ces idées en pratique, le Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, dans sa réunion du 30 Juin 1977, a précisé la conception de l'animation comme étant:

- "Une extériorisation de notre adhésion aux idéaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et comme un facteur de revalorisation de notre culture.

- Un facteur vers le développement dans la mesure où la parole est jointe à l'action".

L'animation vue sous l'angle du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement se fixe trois objectifs principaux.

D'abord idéologique:

L'animation est la concrétisation de nos convictions politiques, de notre adhésion agissante aux principes fondamentaux de notre Mouvement, "Paix - Unité - Développement". Ces principes, nous enseigne le Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, doivent constituer le fil conducteur de nos actions.

L'animation, étant une des bases essentielles de la méthodologie du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, vise donc:

- La sensibilisation du Peuple Rwandais à l'idéologie politique du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.
- La mobilisation de la population pour un idéal commun qui n'est autre que l'amélioration de ses conditions de vie.
- Elle cherche à jouer le rôle de communication politique entre les différents acteurs de la vie politique de notre Société et à inculquer aux masses les idées révolutionnaires adaptées à la réalité nationale.

Ensuite un objectif culturel:

L'animation n'est pas du simple folklore. Elle est plutôt une occasion d'exprimer et d'extérioriser la fierté du peuple rwandais d'appartenir à une même culture nationale. En même temps qu'elle favorise les relations sociales entre les différentes

composantes de la Société Rwandaise, quels que soient leur origine, leur appartenance ethnique et religieuse, leur statut social, elle valorise également le patrimoine culturel rwandais, et cultive aussi le sens patriotique.

L'animation est enfin un objectif de loisir.

Le manifeste dit à ce sujet "la détente intellectuelle et physique cultive l'esprit de fraternité, d'estime mutuelle entre les hommes en sauvegardant les bonnes moeurs et en servant ainsi de moyens de mobilisation".

Mais l'animation est aussi un moyen pour le peuple d'exprimer son soutien au Responsable de la Nation par l'assentiment général qui transpire des chansons de ce peuple, de ses danses, de sa joie.

Pour que l'animation garde sa substance réelle, le Comité Central du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement ne cesse d'insister sur le fait que les différents thèmes de l'animation doivent refléter le développement suivant les particularités et la vocation de chaque Cellule. De la sorte, chaque Cellule évitera des paroles stériles.

Dans ce contexte, le Mouvement soutient et ne cessera de soutenir les différentes Cellules qui ont bien compris notre volonté de mobiliser les ressources humaines au service du développement en se servant entre autres de l'animation.

Les thèmes d'inspiration seront puisés dans le Manifeste et Statuts du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et dans les différents discours des responsables nationaux. C'est une des façons d'inculquer aux membres des Cellules la valeur intrinsèque de l'idéologie et de la doctrine du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement. Faut-il le souligner avec vigueur, le Manifeste reste le seul cadre de réfé-

rence pour toute action politique.

L'animation ainsi définie est donc un des moyens:

- de stimuler et motiver les masses au service du développement;
- de créer la confiance du Rwandais en lui-même;
- de cultiver le sens patriotique
- de valoriser le patrimoine culturel rwandais;
- d'offrir à tout Rwandais le temps de s'épanouir.

Militantes et Militants,

Le Mouvement veut que tout citoyen jouisse de conditions les meilleures pour être plus utile à la société en valorisant au maximum ses capacités physiques, intellectuelles et morales. La valorisation de ces capacités est un facteur indispensable au développement de notre pays. Le développement national est l'affaire de chaque Rwandais qui doit être éduqué et sensibilisé pour qu'il soit maître de son destin.

Le Gouvernement, par son Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire, fait tout pour que les conditions de vie du monde rural s'améliorent. L'amélioration de l'habitat et de l'hygiène; la création des pôles de développement assurant les services nécessaires et pouvant favoriser le regroupement de l'habitat, l'encouragement de l'esprit d'initiative, d'innovation et d'association, sont autant de moyens pour provoquer un changement souhaitable et indispensable dans le monde rural. Ces idées novatrices pourront être puisées dans les centres communaux de développement et de formation permanente (CCDFP) qui ont pour objectif de:

- Renforcer la capacité de la population à prendre en charge collectivement son propre développement;
- Améliorer les conditions de vie et de travail de la population;

- Promouvoir l'augmentation de la production vivrière;
- Accélérer le progrès social et culturel;
- Faciliter l'accès aux biens et aux services essentiels au développement de la personne et de la société toute entière.

Le but à atteindre est que chaque commune ait au moins un Centre Communal de Développement et de Formation Permanente .

Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire veillera également à la promotion du bien-être de la Famille dans l'esprit du Manifeste de notre Mouvement qui nous enjoint de protéger "la famille, cellule-mère de la Nation". Ce Département s'appliquera à rechercher les conditions susceptibles d'apporter plus d'harmonie et de bien-être dans la famille dans le respect du principe d'égalité de l'homme et de la femme.

C'est pourquoi, je lance de nouveau un appel à tous les hommes et à toutes les femmes du pays aussi bien du milieu rural que du milieu urbain qui tiennent la responsabilité des familles de collaborer très étroitement pour la sauvegarde de l'intégrité de la famille et surtout pour l'éducation des enfants, avenir de notre pays. Ceci ne sera évidemment possible que si hommes et femmes partagent équitablement le travail dans la mission qu'ils se sont assignée.

Je voudrais en outre, inviter les parents à renforcer leur autorité dans l'éducation des enfants pour endiguer le fléau de la délinquance juvénile, source de déviation conduisant au vagabondage, au vol, au banditisme et à la prostitution.

Le Code familial rwandais en élaboration nous permettra de tracer le cadre précis d'orientation de la famille en tenant compte de notre culture et de l'évolution que connaît sans cesse notre société.

Le Ministère des Affaires Sociales et du Développement Communautaire doit enfin veiller à ce que le service d'animation-vulgarisation soit plus imaginatif et créateur pour que toutes les forces vives de la nation travaillent ensemble dans le but d'arriver à un auto-développement de tous les hommes selon toutes leurs dimensions sociales et individuelles.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

La très forte densité de notre population, et le taux d'accroissement moyen élevé sont à la base de la raréfaction des terres cultivables. Cette insuffisance des terres et le manque d'emplois non agricoles font que la population n'arrive pas à couvrir les besoins de base et accélèrent le processus de l'exode rural des jeunes et des adultes. Il faut donc chercher à atteindre l'équilibre entre la production et l'accroissement démographique.

L'Office National de la Population (ONAPO), dont l'un de ses objectifs est d'étudier les facteurs pouvant favoriser cet équilibre, doit proposer des mesures concrètes pour garder une harmonie entre l'accroissement de la population et le développement socio-économique.

Et la Santé Publique doit viser principalement la protection de la santé des masses populaires. Les efforts que nous demandons à la population ne peuvent être réalisés, si les maladies continuent à nous affaiblir. C'est pourquoi le Gouvernement s'est efforcé d'augmenter à travers le Pays, les infrastructures sanitaires, aidé en cela par l'UMUGANDA de la population et les bienfaiteurs. Il est décidé à poursuivre cet effort et à chercher plus de médicaments et d'équipement et à doter ces centres d'un personnel qualifié et discipliné.

Militantes et Militants.

Le Rwanda se trouve confronté à une situation préoccupante en raison de l'accroissement très rapide de sa population dans un cadre géographique complètement saturé. Il y a un écart important entre la production agricole et l'accroissement de la population. Cette situation rend nécessaire une utilisation aussi intense que possible du potentiel agricole disponible.

Personne n'ignore que le Rwanda est essentiellement rural. L'immense majorité de la population tire son revenu du travail de la terre, et le développement des autres secteurs de l'économie est encore peu exploité. Aussi le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage doit s'efforcer d'améliorer par tous les moyens, la productivité des agriculteurs et des éleveurs et de promouvoir dans le milieu rural de meilleures conditions de vie.

Notre IIIème Plan National de Développement Economique et Social a comme première mission la "satisfaction des besoins alimentaires de la population". Cette mission nous la retrouvons aussi bien dans le premier plan que dans le second. Ceci montre l'importance que le Gouvernement attache aux problèmes alimentaires. Si nous voulons arriver à un développement équilibré, nous devons, à tout prix, atteindre d'abord une auto-suffisance alimentaire. Toutes les mesures doivent être prises pour que notre production vivrière augmente tant en quantité qu'en qualité. La production vivrière représente le fondement de l'économie. Si elle n'est pas suffisante, si les quantités récoltées sont trop aléatoires, si les prix sont incertains, le paysan producteur ne voudra pas accepter l'économie moderne de marché et l'économie rurale restera fondée sur l'auto-consommation. Cela rendra difficile l'emploi des techniques de production intensive, l'extension des cultures d'exportation, la spécialisation régionale. Bref l'économie vivrière n'est pas le développement, elle en conditionne, de toute évidence, l'existence.

L'exploitation des terres doit être rationnelle. Comme l'a recommandé le IIIème Congrès National de notre Mouvement, les efforts doivent être concentrés aux travaux de lutte antiérosive, à l'utilisation de la fumure organique et minérale, à l'association de l'agriculture et de l'élevage pour pouvoir augmenter la productivité de nos sols et partant la production alimentaire.

Nous savons que l'obtention du fumier organique devient difficile à cause du recul régulier et progressif de l'élevage bovin devant la pression démographique. Mais pour palier à ce handicap, le Gouvernement a lancé un vaste programme de diffusion du petit bétail. Des centres de diffusion ont été construits à Kabuye, Ruhengeri, Butare et Cyangugu. Des centres secondaires seront construits pour augmenter la capacité de diffusion. Une usine pour la fabrication d'aliment pour bétail sera construite dans un proche avenir. Ainsi le bétail en semi-stabulation ou en stabulation permanente pourra trouver un complément indispensable à sa productivité. Ce programme ne vise pas seulement la production de matière organique, mais surtout la production de protéines animales dont la population a fortement besoin. Nul n'ignore qu'en cette matière la ration du rwandais se trouve loin en dessous du minimum tolérable. Toujours dans le souci d'augmenter et d'équilibrer cette ration, le programme de pisciculture sera poursuivi et les possibilités d'enrichir la productivité de nos lacs seront exploitées.

La production alimentaire est donc notre priorité. Mais dans plusieurs coins du pays le bois destiné à la préparation des aliments se fait rare. C'est pourquoi le Gouvernement a instauré la Journée Nationale de l'Arbre et que plusieurs projets de reboisement sont exécutés dans la plupart des préfectures. Cet effort continuera avec plus d'intensité et d'efficacité jusqu'à ce que toutes les superficies à vocation forestière soient plantées.

L'agriculture ne peut pas être prospère et rentable sans les semences sélectionnées à haute productivité, sans l'amélioration

des techniques culturales et sans la modernisation des moyens de production. Aussi songeons-nous à restructurer notre Institut de Recherches Agronomiques (ISAR) pour que la recherche soit réellement au service du paysan agriculteur-éleveur et pour que celui-ci puisse participer d'une certaine façon à cette recherche. Nous voulons que cette recherche sorte des stations et des laboratoires, et qu'elle déborde dans les champs chez les paysans, pour améliorer réellement leurs pratiques. Nous voulons que cette recherche ne soit plus soumise uniquement à des idées soi-disant novatrices mais dont on ignore complètement les conséquences. La recherche et la vulgarisation doivent être intimement liées pour plus d'efficacité et de rentabilité.

L'agriculture, c'est l'éducation, ce sont les infrastructures. Cette vision du développement du secteur rural trouve son existence dans des projets de développement rural intégré et évolue vers une stratégie permettant de créer localement les moyens d'intensifier la production agricole. Plusieurs projets de ce genre ont vu le jour ou ont un financement certain. A titre d'exemple nous pouvons citer le projet de mise en valeur du Mutara, le projet Bugesera-Gisaka-Migongo, le projet du Buberuka, le projet d'amélioration des sols d'altitude, le projet d'amélioration des cultures vivrières et de la caféculture au bord du lac Kivu, le projet de développement de la Préfecture de Butare. Les projets de développement des Préfectures de Ruhengeri et de Gitarama sont en cours d'élaboration et le démarrage des travaux aura lieu dès que les démarches en cours pour l'obtention des crédits auront abouti.

En vue de lutter contre la famine et combler les déficits saisonniers dus aux caprices du climat, le Gouvernement continuera sa politique d'échanges régionaux et son effort de doter le pays des stocks stratégiques de sécurité alimentaire.

Le développement des cultures vivrières doit rester notre

principale préoccupation, mais les cultures industrielles doivent elles aussi être maintenues à un niveau satisfaisant, permettant aux paysans d'avoir un revenu intéressant et, au pays, des devises indispensables à son économie. L'équilibre sera donc toujours recherché et chaque lopin de terre doit être exploité suivant sa vocation. A cet effet une carte pédologique et de vocation des sols est en élaboration.

L'agriculture ne pourra pas se développer convenablement aussi longtemps que le paysan n'aura pas accès facile aux moyens de production tels qu'engrais, semences, produits phytosanitaires et toute sorte d'équipements indispensables.

Des mécanismes de soutien au paysan doivent donc être mis en place pour permettre à celui-ci de produire plus et de mieux stocker ses produits.

Pour inciter le paysan à produire plus, il faut un prix rémunérateur de ses produits. Ainsi le Ministère de l'Economie et du Commerce veillera à l'organisation du commerce intérieur et à trouver les voies et moyens pour favoriser les échanges entre les régions. La Commission des Prix devra être remise sur pied, mieux restructurée pour qu'elle soit plus efficace. L'attention qui a été portée sur la "Bière Primus" et sur les produits pétroliers devrait s'étendre sur tous les autres produits de grande consommation.

Le consommateur doit être protégé et orienté dans le choix des produits qu'il achète. Ce département devra veiller à la formation des commerçants pour qu'ils puissent réellement accomplir leur mission. Nous pouvons être fiers des résultats auxquels sont arrivés les hommes d'affaires rwandais. Mais il ne faudrait pas qu'ils restent dans le commerce spéculatif, il faut qu'ils investissent réellement dans les différents secteurs de développement national. La Chambre de Commerce et de l'Industrie, récemment rénovée, devra les aider dans ce travail

de créativité pour que notre économie soit réellement une économie de marché.

Le IIIème Congrès National du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement a défini les grandes orientations qui sont à la base de notre Plan Quinquennal de Développement. Parmi ces orientations, celles liées au secteur industriel retiennent notre attention ainsi que:

- Une auto-suffisance alimentaire en quantité et en qualité;
- Un emploi procurant un revenu qui permet de satisfaire les besoins primaires de la population.

Quand on parle de la satisfaction des besoins primaires, on doit comprendre que la population doit pouvoir se nourrir, se loger et se vêtir convenablement. Elle doit avoir accès à la scolarisation et bénéficier des soins de santé et des loisirs. La satisfaction de ces besoins exige que chacun puisse avoir une activité économique qui soit à même de lui procurer suffisamment de revenus. Or, compte tenu de la limitation des ressources naturelles et de l'insuffisance de la formation du capital, les emplois vacants ne peuvent pas suffire à la vague des générations montantes qui demandent des emplois. Notre politique doit donc viser la création de nouveaux emplois.

Le premier secteur créateur d'emplois et le plus important, c'est l'agriculture.

A cet effet, l'intensification de l'Agriculture devra permettre non seulement une meilleure utilisation de la force de travail disponible, la diminution du nombre des "sans travail" et l'augmentation du revenu moyen des ménages, mais aussi d'accroître la population active agricole. Malheureusement les superficies moyennes des exploitations familiales diminuent sans cesse à cause de l'explosion démographique de notre population. C'est dire que le secteur agricole ne peut pas, à lui seul, absorber toute la main-d'œuvre disponible. L'industrialisation du pays

et la promotion de l'artisanat s'avèrent donc indispensables pour rendre notre économie indépendante et prospère, et pour créer de nouveaux emplois.

J'en appelle donc à nouveau, non seulement aux Rwandais, mais aussi à nos amis étrangers, pour qu'ils investissent, nombreux, dans le secteur de l'industrialisation de notre Pays. Notre politique qui concerne le droit à la propriété, la justice, la paix, la libre entreprise, la souplesse de notre code des investissements, de notre législation douanière, les diverses conventions bilatérales, telles que les conventions de protection des investissements, sont autant de mesures prises pour inciter ces investissements. Le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour prendre d'autres mesures, ou pour améliorer celles déjà prises, afin qu'il y ait toujours une heureuse harmonie entre l'intérêt des investisseurs et celui du Pays.

Le département de l'Economie et du Commerce veillera spécialement à améliorer ses services chargés de l'identification des projets à soumettre aux investisseurs, de la documentation et de l'assistance aux entreprises. D'autre part, la procédure administrative doit, tout en visant un minimum de garantie, éviter l'habituelle lenteur qui a parfois découragé les meilleures volontés.

La réalisation des objectifs de développement industriel du pays exige des moyens qui seront conçus en fonction des considérations suivantes:

- En visant la satisfaction des besoins de la population et particulièrement l'alimentation, l'action de développement industriel à entreprendre se veut d'être décentralisée voire même ruralisée car le Rwanda est encore un pays à économie rurale. Il sera donc nécessaire de préparer l'infrastructure d'accueil au niveau rural, notamment en y aménageant des zones industrielles conçues pour la petite et moyenne entreprise, ainsi que

pour l'artisanat.

- L'industrialisation dans un pays comme le Rwanda, où le marché déjà trop étroit est encore affaibli par le maigre pouvoir d'achat, ne peut se faire que par des mesures d'incitation.

Le rôle de l'Etat est donc déterminant. Le Gouvernement doit soutenir fermement les entreprises industrielles et artisanales, spécialement celles qui se livrent à la production des biens d'équipement et les autres produits que le Rwanda est obligé d'importer actuellement. Toujours dans le secteur de l'emploi, des projets à haute intensité de main-d'œuvre doivent toujours être encouragés.

La connaissance du marché du travail et des questions relatives aux revenus sera approfondie au travers d'un meilleur enregistrement administratif et du lancement d'enquêtes statistiques. Ainsi le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi pourra mieux organiser le secteur du travail. Il veillera aussi à un meilleur rendement des agents du secteur public. Si les meilleurs agents doivent être encouragés et stimulés pour qu'ils puissent se surpasser, il est tout à fait justifié aussi d'écartier les mauvais et les fainéants. La qualité des services doit toujours être recherchée.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Je dois reconnaître et louer les efforts fournis par notre population pour sortir du sous-développement dans lequel nous vivons. Ces efforts ont permis la réalisation de plusieurs actions indispensables à la croissance économique de notre pays.

Grâce à l'UMUGANDA, des routes ont été tracées, des écoles et bâtiments ont été construits, des centres de santé fonctionnent, des travaux de reboisement et de lutte anti-érosive ont été ef-

fectués. Toutes ces actions ont pour but de réaliser les objectifs de la politique économique du MRND qui sont la promotion de l'homme rwandais et de son libre épanouissement, l'instauration d'une société libre et affranchie de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Malgré notre détermination d'assurer un mieux-être pour notre population plusieurs facteurs freinent encore notre économie: insuffisance de nos ressources, manque de technologie appropriée, absence d'une infrastructure industrielle. Aux problèmes inhérents aux pays en voie de développement s'ajoutent d'autres liés à l'enclavement de notre pays.

Le Rwanda, pays enclavé et sans littoral, voit avec regret le coût de ses exportations et importations monter sans cesse. Les distances extrêmement longues que nos marchandises doivent parcourir et donc les délais de livraison également longs et les augmentations de tous les jours des coûts de transport, font que nos produits exportés ne nous apportent pas suffisamment des devises que nous sommes en droit de recevoir et que les produits importés sont inaccessibles à ceux qui ont des revenus très faibles. Les négociations doivent donc être multipliées et soutenues, avec nos voisins, spécialement ceux de l'Est, pour que des facilités de transport et de transit nous soient accordées.

Le désenclavement par voie aérienne doit être poursuivi aussi. Maintenant que les capacités de l'aéroport international de Kanombe viennent d'être accrues, nous devons veiller à rentabiliser au maximum ces installations et à promouvoir le développement et l'efficacité de notre compagnie aérienne AirRwanda.

En vue de doter l'ensemble du pays d'un service de télécommunications de bonne qualité, le Ministère des Postes et des Communications a entrepris un vaste programme de développement et de modernisation de son réseau national. Ce pro-

gramme d'équipement présenté pour une période 1980-1986 vise en priorité à rompre l'isolement géographique, économique et social de notre pays et à désenclaver les régions rurales.

Conformément aux recommandations du IIIème Congrès National de notre Mouvement, le transport en commun doit être mieux organisé sur toute l'étendue du pays, de façon que chaque voyageur puisse avoir un minimum de sécurité et un minimum de confort. Le Gouvernement s'efforcera donc de soutenir encore davantage l'action de l'ONATRACOM. Mais, convaincu que cet Office ne peut à lui seul résoudre tous les problèmes de transport en commun, le Gouvernement prendra également des mesures susceptibles d'inciter le secteur privé à acheter de grands véhicules de transport de personnes. Les efforts qui naissent dans ce secteur doivent être entretenus et encouragés. Des mesures seront également prises pour que le transport intérieur de marchandises soit mieux réglementé de façon que le coût ne grève pas exagérément le prix des marchandises qui elles aussi doivent être transportées dans de bonnes conditions.

Pour que ces mesures soient facilitées, les routes doivent être en bon état. A cet effet, le Ministère des Travaux Publics continuera à améliorer les routes qui ont un intérêt certain pour le développement de notre pays. Notre objectif est de pouvoir bitumer tous les grands axes routiers. C'est ainsi que, poursuivant cet effort de désenclavement, les travaux d'asphaltage des routes Kigali-Butare et Kigali-Ruhengeri-Cyanika ont pu démarrer, et que ceux de la route Butare-Cyangugu vont bientôt commencer. Les démarches sont en cours pour trouver le financement de la route Cyangugu-Kibuye dont les études sont déjà disponibles. Les travaux d'actualisation des études du tronçon Gitarama-Kibuye sont en cours ainsi que les études des routes Kayonza-Kagitumba et Gitarama-Ruhengeri. Je dois vous affirmer que Mon Gouvernement n'attendra pas la fin de ces études pour chercher le financement des travaux d'exécution. Les démarches sont

déjà en cours; certaines sources de financement ont déjà marqué leur intérêt pour participer à ces projets importants pour le développement socio-économique de notre pays.

A côté de cet effort d'asphaltage et d'amélioration des routes nationales, les communes, grâce à l'Umuganda, continueront à entretenir les routes communales et à désenclaver des secteurs isolés, qui ne participent pas pleinement à la vie économique du pays, et qui, d'autre part, n'en recueillent pas bien les fruits. Le Ministère des Travaux Publics continuera à les assister pour qu'elles puissent résoudre les problèmes techniques qui surgiraient au cours de l'exécution de ces travaux. Un effort doit également être fait pour l'entretien des bâtiments publics et pour la construction d'autres logements tant à Kigali que dans les autres Préfectures du Pays.

La situation du logement est préoccupante. En milieu rural, malgré les efforts réalisés au cours de ces dernières années, les maisons d'habitation restent très modestes à cause des revenus fort réduits des agriculteurs qui ne leur permettent pas de dégager un surplus suffisant pour améliorer leurs conditions de logement et suite aussi à la dispersion de l'habitat, rendant ainsi le milieu rural peu accessible aux équipements collectifs et aux routes. Pour y remédier, la production et l'utilisation de matières premières locales doivent être intensifiées. En ce qui concerne l'accès des ménages aux équipements, le choix des investissements à consentir pour la fourniture d'eau et d'électricité devrait être plutôt guidé par des considérations sociales que par la seule recherche de la rentabilité financière immédiate.

La pression démographique dans les campagnes et l'exode rural qui en résulte rendent également le problème du logement en milieu urbain de plus en plus difficile. Le manque de quartiers lotis et l'esprit de spéculation continuent d'entraîner l'implantation d'habitat spontané. L'insuffisance de crédits alloués aux

populations à bas revenus ainsi que le coût prohibitif pour l'obtention des matériaux de construction ont comme conséquence la construction de taudis dans les périphéries des centres urbains, la situation étant particulièrement grave à Kigali.

Par ailleurs, l'on constate que la création de la Caisse Hypothécaire du Rwanda dont l'objectif visait précisément la promotion de logements sociaux, n'a guère pu accomplir pleinement sa mission en raison de la faiblesse des moyens dont elle pouvait disposer.

Pour remédier à cette situation, une attention particulière sera portée sur la restructuration et l'équipement des quartiers existants ainsi que sur l'aménagement de nouvelles zones d'habitation en y installant des infrastructures d'accueil. La Caisse Hypothécaire du Rwanda devra pouvoir contribuer efficacement à la construction de logements sociaux et pour cela elle bénéficiera de la garantie de l'Etat pour ses opérations immobilières et sera dotée de moyens financiers accrus.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Le Rwanda, comme les autres pays en développement est gravement préoccupé par les problèmes de l'énergie, étant donné ses incidences sur l'économie du pays.

La dimension de la crise énergétique que connaît notre pays n'est sans doute pas liée uniquement aux chocs pétroliers.

Les énergies dites traditionnelles, échappant en général aux transactions marchandes, satisfont à peine nos besoins énergétiques. L'énergie primaire consommée au Rwanda provient du bois, des déchets de bois et d'autres déchets végétaux.

Dans certaines zones urbaines, le charbon de bois reste le principal combustible destiné à la cuisson des aliments. Malheureu-

sement le bois de chauffage et le charbon de bois qui servent de combustible principal sont en forte régression suite au recul des forêts et malgré les efforts de reboisement. Par ailleurs, la mise en valeur des sites hydro - électriques du pays permettra d'atteindre une puissance énergétique à peine suffisante pour alimenter notre industrie encore naissante. Des "constatations récentes basées sur l'analyse de la situation actuelle, montrent qu'une impasse énergétique est probable à très court terme. Cette éventualité se confirme lors de l'analyse des impacts du développement du Pays par l'accroissement de la population d'une part, et par la volonté d'intensifier les secteurs d'industrie, services et transport d'autre part". (1)

L'indépendance énergétique du Rwanda est donc aussi l'une de nos priorités. A cet effet, une mise en valeur de nos potentialités énergétiques est nécessaire pour améliorer le standing de vie de la population et pour encourager l'implantation des industries. Les gisements de tourbe doivent faire l'objet d'une exploitation intensive en vue d'une utilisation industrielle directe, d'une transformation en énergie électrique ou d'une transformation en coke pour l'utilisation comme énergie domestique. Les programmes visant l'utilisation du gaz méthane du lac Kivu seront accélérés.

L'accent doit être mis aussi sur l'inventaire, la recherche et la gestion rationnelle de nos ressources hydrauliques en vue de satisfaire les besoins des différents usagers. Toujours dans le secteur de l'énergie, une politique d'économie sera menée de façon à ne pas gaspiller les faibles ressources que nous avons mais qui seront accrues par la recherche de techniques utilisant les énergies nouvelles et renouvelables telle que l'énergie solaire. Il apparaît impératif de continuer les programmes de reboisement pour parer aux problèmes résultant de l'insuffisance du bois et des phénomènes de déforestation.

La prospérité de notre économie exige une exploitation ra-

tionnelle de nos ressources. C'est pourquoi des recherches sont en cours pour mieux connaître notre sous-sol en vue d'augmenter notre production minière.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

L'année 1981 a été proclamée "Année de l'Hydraulique Rurale". Dans mon discours du Cinq Juillet 1981, j'ai eu l'occasion de rappeler au peuple rwandais qu' "en ce domaine comme dans tous les autres, nous ne devons pas compter sur des miracles, mais sur les efforts continus des autorités et de la population, efforts que nous cherchons à soutenir par une coopération internationale compréhensive et efficace".

La semaine des projets 1981 a pu voir certains des résultats de ces efforts, notamment par l'inauguration ou le démarrage des adductions en milieu rural. Il n'est pas dans mes intentions d'énumérer toutes les actions entreprises au cours de cette année, j'indiquerai tout simplement que le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour aider les communes à trouver une eau potable pour la population. C'est ainsi que beaucoup d'études pour de petites adductions ont été réalisées à travers le pays, des actions d'adduction et de réfection ont été financées, un stage de recyclage de fontainiers communaux a été organisé, sans oublier les réunions de sensibilisation qui ont eu lieu partout dans le pays.

Cet effort national a été fort heureusement complété et soutenu par les organismes et pays amis, sans oublier bien sûr l'action de beaucoup de bienfaiteurs bénévoles qui ne cessent de nous épauler dans nos efforts pour le bien-être de la population rwandaise.

Les actions enregistrées au cours de cette année sont multi-

ples et peuvent se classer en trois catégories:

- Adductions et études d'adductions réalisées sur financement du Gouvernement Rwandais (Ministère des Ressources Naturelles — Budget Ordinaire, Ministère du Plan — Budget de Développement).
- Activités de sensibilisation et de formation organisées par le Ministère des Ressources Naturelles et le Ministère de l'Intérieur.
- Etudes et adductions réalisées sur financement extérieur (FED, Belgique, Banque Mondiale, O.V.N., UNICEF, et autres bienfaiteurs).

Le total des dépenses engagées ou sur le point de l'être se chiffre à plus de deux milliards de francs rwandais dont un milliard pour le seul "Icyanya global".

Mais les problèmes sont nombreux encore et le chemin reste long. J'ai eu l'occasion de souligner la carence d'un personnel techniquement formé au sein des services chargés du secteur de l'hydraulique rurale, le manque de moyens financiers suffisants, l'inexistence d'une législation adaptée, d'un plan directeur de l'eau, d'un organisme de gestion,... L'année nationale de l'hydraulique rurale aura donc été, en plus des actions réalisées ou en cours de réalisation, l'occasion pour nous de prendre conscience de notre situation; elle aura été le début d'un processus long et complexe. Le Ministère des Ressources Naturelles ainsi que le Comité National de l'Eau et de l'Assainissement ont reçu mission de se pencher sur tous ces problèmes; ils y travaillent et nous attendons les résultats de leurs efforts.

Même si l'année de l'hydraulique rurale a pris fin avec 1981, l'eau continuera à être "Source de la vie"; l'utilisation d'une eau saine restera notre préoccupation journalière et le Gouvernement continuera à encourager et à soutenir les actions d'hydraulique rurale.

Dans tous les cas, l'année qui s'achève aura le mérite d'avoir fait prendre conscience au peuple rwandais de l'importance d'utilisation d'une eau propre pour sa santé, de l'urgence à l'élaboration d'une politique de gestion des ouvrages hydrauliques en milieu rural. Beaucoup d'adductions ont été réalisées, d'autres sont en cours ou le seront bientôt; je ne me lasserai pas de répéter que la réussite de toutes ces actions requiert la contribution de tous et de chacun d'entre nous, surtout de ceux qui sont chargés de former la population et de la sensibiliser à respecter plus que par le passé, le patrimoine que constituent les ouvrages ainsi aménagés et destinés à lui assurer une eau saine et suffisante.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

L'une des missions du IIIème Plan Quinquennal de Développement est de promouvoir une meilleure utilisation des ressources humaines par une "Instruction-formation" qui permet à chacun de jouer pleinement son rôle dans la vie économique et sociale du pays. Le manque de personnel qualifié en nombre suffisant dans l'administration et le secteur privé est l'une des contraintes de notre économie. C'est pourquoi le Gouvernement Rwandais, fidèle au Manifeste de notre Mouvement doit veiller à la promotion d'une élite techniquement capable, moralement équilibrée et soucieuse des intérêts de la nation. C'est pourquoi depuis l'avènement de la IIème République, nous nous sommes déterminés à revoir les structures et la finalité de l'enseignement et de l'éducation de la jeunesse de façon à permettre à celle-ci de s'intégrer dans le système de production ou de poursuivre la formation conformément à la vocation de chacun et aux besoins de la société.

La lame de fond de la réforme de l'enseignement est l'intégration des efforts d'éducation et de formation aux objectifs de production. A cet effet, la ruralisation de l'enseignement

primaire et post-primaire, de l'enseignement artisanal intégré, la professionalisation et la planification de l'enseignement secondaire et supérieur, de façon que les cadres subalternes, moyens et supérieurs, formés par l'école, puissent répondre efficacement aux besoins de l'économie nationale, constituent la pierre angulaire du système de l'enseignement attendu de la réforme scolaire.

Notons que les planificateurs rwandais ont signalé depuis longtemps que pour "améliorer le rendement de l'enseignement primaire, il faudra obtenir: l'adaptation des programmes de l'enseignement primaire. En effet les programmes doivent être réformés en tenant compte:

- des très fortes déperditions constatées qui privent une part élevée des dépenses d'enseignement de tout caractère d'investissement et les transforment en dépenses de consommation inutiles.
- des effets anti-sociaux et économiques à long terme de tout enseignement primaire inadapté aux réalités nationales.
- des dangers en cette matière des solutions importées.

Dans ces conditions, les programmes de l'enseignement primaire devront:

- non plus couper l'enfant du milieu d'origine, mais au contraire contribuer à faire évoluer ce même milieu
- réhabiliter le travail manuel et la dignité de la condition paysanne.
- comprendre des notions d'agriculture; observation du milieu, respect de la nature et principalement de l'arbre; cours élémentaires théoriques et pratiques d'agriculture.
- Ainsi l'enfant, futur agriculteur, pourra sortir des habitudes agricoles coutumières dans lesquelles ses parents auront vécu."(1)

Et, de nos jours: "En Afrique comme ailleurs, les experts s'accordent sur le fait que les systèmes scolaires doivent être

(1) Plan interimaire d'urgence - sept.70. Première partie, Titre4 - Chap.1.II.2.3

élargis et améliorés, notamment au niveau primaire." (2)

Dès mon discours-programme du 1er août 1973, définissant entre autres les objectifs à assigner à l'éducation et à la formation de la jeunesse rwandaise, plusieurs actions ont été menées en vue de préparer et de définir les grandes lignes de cette réforme de l'enseignement. C'est ainsi que le 25 mars 1977, des mesures générales d'application et les éléments constitutifs de la réforme furent adoptés par le Conseil du Gouvernement et diffusés pour exécution.

Jusqu'aujourd'hui, les évaluations faites nous apprennent que nous devons beaucoup de réalisations louables aux efforts conjugués du peuple et du Gouvernement Rwandais, des confessions religieuses, des pays amis et des organismes internationaux.

A côté de ces réalisations, plusieurs déficiences graves au niveau de la mise en oeuvre de la réforme de l'enseignement ont été malheureusement aussi constatées. Grâce aux recommandations du IIIème Congrès National de notre Mouvement, des erreurs ont pu être corrigées et des réajustements nécessaires vont s'opérer chaque fois que le besoin se fera sentir compte tenu des moyens disponibles du pays en ressources matérielles et humaines.

Dans l'entreprise éducative, l'interférence entre l'élève et le corps d'encadrement est indubitable.

La Réforme de l'Enseignement envisagée se propose de rationaliser nos programmes scolaires et de freiner la décroissance progressive de la qualité de l'enseignement due au nombre insuffisant de maîtres qualifiés, à la qualité du corps d'inspection et au taux élevé de ratio élève - maître.

Pour améliorer le niveau de qualification des enseignants, le Gouvernement est en train de mettre sur pied un système appro-

(2) Banque Mondiale. Le développement accéléré en Afrique au Sud du Sahara.

prié d'organisation de stages et d'encadrement pédagogique des enseignants. Dans ce contexte, plus de 2.500 enseignants du primaire ont été recyclés et des équipes mobiles d'encadrement et de sensibilisation sont en voie de création.

Néanmoins, ce programme comporte encore des imperfections compte tenu de sa courte durée, de la qualification des formateurs et de la médiocrité des équipements. Ce perfectionnement n'étant qu'un palliatif pour répondre aux besoins immédiats, le Gouvernement a procédé à la création des écoles normales dont les premiers lauréats sont déjà en fonction.

L'amélioration de la qualité de l'enseignement dépend aussi de la qualité de l'action du corps d'inspection.

Quand bien même les structures d'administration et d'inspection de l'enseignement seraient stratifiées, les enseignants semblent laissés à eux-mêmes. Les Inspecteurs, au lieu de s'occuper de l'inspection, deviennent des administratifs de bureau, alors que leur travail doit être sur le terrain. Devant cette situation, le Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire devra:

- Revoir les critères de sélection des Inspecteurs et de Maîtres principaux de Zone;
- Redéfinir plus objectivement et plus opérationnellement les attributions de chaque catégorie d'Inspecteurs;
- Faciliter en moyens le travail des Inspecteurs.

A ces difficultés vient s'ajouter la surpopulation des classes qui ne permet pas aux maîtres de suivre chaque enfant en fonction de ses aptitudes à assimiler les leçons prévues au programme. Cette situation de fait, difficile à maîtriser dans l'immédiat, amoindrit la qualité de l'Enseignement.

L'objectif de scolarisation universelle impliquera aussi des moyens non seulement humains mais aussi matériels que le pays ne pourra pas trouver à la fois et dans l'immédiat eu égard à

ses ressources. L'effort réalisé dans le domaine de mise en place de bâtiments scolaires a permis d'atteindre le taux moyen de scolarisation d'environ 58%. Les bâtiments actuellement disponibles s'avèrent insuffisants pour accroître ce taux et assurer l'accueil de tous les enfants en âge de scolarité. Les Professeurs et le matériel didactique font également gravement défaut. C'est pour cela que, dans ce domaine, les efforts sont encore à fournir et le Gouvernement songe à soutenir l'action des collectivités locales dans la construction des classes du primaire, à prendre en charge le financement de construction et équipement des CERAI suivant une programmation tenant compte des moyens du pays et à chercher des fonds pour entreprendre les travaux de reconversion, d'extension et de construction des établissements d'enseignement secondaire.

Ces insuffisances vont de pair avec celle des équipements. Pour les pallier, plusieurs actions sont envisagées:

- la création d'un centre national de fabrication du matériel didactique et du mobilier scolaire.
- La mise sur pied d'un guide de fabrication du matériel didactique;
- La création d'une commission de matériel didactique;
- La création des magasins scolaires et le renforcement de l'Imprimerie Scolaire.

La restructuration de l'enseignement visait au départ l'universalisation de l'Enseignement Primaire, l'admission de 10% de ce contingent au secondaire et l'orientation de 90% autres vers l'Enseignement Rural et Artisanal Intégré.

Cette ambition s'étant avérée incompatible avec les moyens sur lesquels le pays peut compter, le Gouvernement a jugé opportun de procéder à des réajustements.

C'est ainsi que, au niveau du primaire, la promotion est régie par un règlement qui, tout en décourageant les déperditions,

permet cependant l'avancement en fonction des potentialités individuelles des élèves.

Quant aux mécanismes d'accésion à l'Enseignement Secondaire, ils sont soumis à plusieurs critères, à savoir le concours national, la scolarité de l'élève et l'équilibre régional et ethnique, tant dans l'orientation vers les différentes filières que dans leur lieu d'implantation. L'admission au secondaire soulève des critiques. Nous pensons cependant que quels que soient les critères de sélection, le problème grave qui se pose est celui de manque de places dans le secondaire. Des 46.000 enfants qui terminent le primaire, seuls 3.500 sont admis au niveau secondaire (1) compte tenu des places disponibles. Nous souhaitons cependant que les résolutions prises par le 3ème Congrès du MRND soient appliquées.

En ce qui concerne la généralisation de l'ERAII pour accueillir les contingents de 90%, les frais d'investissement et de fonctionnement ne permettent pas d'atteindre immédiatement cet objectif. En effet, ni le nombre des maîtres requis, ni les frais de leur rémunération, ni les bâtiments, les équipements techniques et mobiliers, ne peuvent être disponibles dans l'immédiat. Le Gouvernement a donc décidé d'étaler ce programme sur une durée compatible avec ses moyens humains et financiers.

Ce panorama des activités menées pour atteindre les objectifs et les contraintes rencontrées mènent aux considérations ci-après:

- d'une part, le programme de scolarisation universelle étant ambitieux; il est indiqué de le concevoir comme objectif réalisable à long terme et d'entreprendre des actions de renforcement des acquis particulièrement au niveau du primaire.
- D'autre part le manque de locaux, de personnel et d'équipement oblige d'étaler dans le temps la mise en place des CERAII. Mais ce système d'enseignement post-primaire doit tendre à être le seul officiellement généralisé sur tout le Territoire.

(1) Année scolaire 1980-1981.

- Par ailleurs la professionnalisation de l'Enseignement Secondaire exige un personnel suffisant et qualifié particulièrement dans les cours techniques qu'il est impossible d'obtenir dans la conjoncture actuelle de formation des maîtres. Cette situation impose des actions immédiates notamment en ce qui concerne la programmation rigoureuse des besoins, la création et l'extension d'instituts de formation des professeurs, la planification des bourses d'études ainsi que le blocage systématique du recrutement du personnel formé pour enseigner vers d'autres services tant étatiques que privés.

La réforme de l'enseignement se poursuivra pour atteindre l'enseignement supérieur qui, déjà, a entamé sa restructuration. Au niveau de l'Université Nationale du Rwanda, deux campus sont opérationnels depuis la rentrée académique 1981-1982.

La mission assignée à l'Université est la promotion intellectuelle et humaine du peuple rwandais au service duquel elle se consacre principalement. Pour que cette mission soit accomplie, l'Université Nationale du Rwanda doit former les cadres pour les secteurs prioritaires du développement du pays; participer à l'évolution sociale, économique et culturelle par l'enseignement et la recherche et enfin intensifier et multiplier les domaines de la formation professionnelle. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique mettra tout en oeuvre pour créer les conditions appropriées pour favoriser et encourager le perfectionnement des connaissances et la recherche scientifique dans tous les domaines. Une coordination dans le domaine de la recherche scientifique et technologique sera de rigueur pour que celle-ci soit le fondement de notre développement socio-économique. A cet effet, et comme l'a recommandé le IIIème Congrès National du M.R.N.D., un Conseil National de la Recherche Scientifique et Technologique doit être mis en place.

Le développement ne doit pas avoir pour conséquence la perte de l'identité culturelle de notre pays. Le Manifeste du M.R.N.D. nous rappelle que "le développement de la culture rwandaise sera orienté vers la formation de l'homme engagé, fier de sa patrie, libéré des séquelles des moeurs féodales, de tout complexe et de tout préjugé.

Le Peuple Rwandais doit donc définir sa culture et s'en imprégner profondément afin qu'il puisse apporter aux autres cultures ce qu'il possède d'authentique et en retirer avec discernement ce qui peut parfaire la sienne."

Et la culture rwandaise ne doit pas être limitée au seul héritage folklorique du passé, elle doit être le fondement et le catalyseur du développement national. Ainsi la culture rwandaise, épurée de tout ce qui s'oppose au renforcement de la cohésion nationale et au progrès de la société rwandaise, sera popularisée.

La jeunesse doit être protégée contre tous les courants maléfiques qui peuvent porter atteinte à sa personnalité et provoquer sa désintégration. A cet effet la jeunesse doit s'imprégner des valeurs et qualités qui donnent à notre peuple sa fierté et le sens de son authenticité. La jeunesse ainsi armée pourra participer activement au développement de notre pays et ce, conformément au Manifeste de notre Mouvement, qui nous dit que "le développement rural sera orienté de façon à faire participer la jeunesse, qui doit, elle aussi, se sentir pleinement responsable dans la recherche du progrès". Pour atteindre cet objectif, la jeunesse non scolarisée doit être mobilisée et mieux encadrée.

Et comme je l'ai dit dans mon discours-programme du 1/8/1973, le Ministère de la Jeunesse et des Sports doit "s'intéresser plus particulièrement à sa formation civique et à sa préparation à la vie active, vie qui pour la plupart se mène dans les milieux ruraux. C'est pourquoi une formation de base agricole et artisanale ainsi que le mouvement coopératif doit leur être donnée". Ceci permettra de maintenir les jeunes qui termineront dans les écoles

rurales et artisanales intégrées dans les milieux ruraux. Les sports et loisirs doivent être bien organisés de façon à donner à la population une détente bien méritée après les heures de travail.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Le développement de Notre pays exige la conjugaison de nos efforts. Notre Mouvement nous interdit le gaspillage et nous astreint à l'austérité. Le IIIème Congrès National de Notre Mouvement a encore une fois rappelé que l'austérité est une exigence pour atteindre les objectifs du M.R.N.D. et que nous devons éviter les dépenses inutiles, de pur prestige ou de simple ostentation. Le Ministère des Finances veillera à ce que le budget de l'Etat ne soit pas utilisé à des fins non rentables. Bien que nous soyons victimes de la dégradation des termes de l'échange, de l'inflation mondiale qui paralyse l'économie, le Ministère prendra des mesures tendant à augmenter les recettes de l'Etat par une loi fiscale appropriée et par une diversification et un accroissement de la valeur ajoutée des produits d'exportation.

La situation des sociétés para-étatiques et des sociétés mixtes devra être bien examinée pour que celles-ci puissent être réellement rentables et participer ainsi à l'effort national de Développement. En effet ces Etablissements Publics, et, dans une moindre mesure, les Sociétés Mixtes, connaissent, à des degrés divers, des problèmes graves qui handicapent leur fonctionnement. Il s'agit notamment:

- de la complexité et de la mauvaise compréhension des objectifs leur assignés,
- de l'insuffisance du traitement et de la circulation de l'information,
- de la dilution de l'autorité et de la prise de décision,
- de la faible motivation des agents,
- de l'application incomplète ou imparfaite des textes légaux;
- des déséquilibres financiers.

Faute de moyens financiers et humains et à cause de l'interprétation imparfaite des objectifs, beaucoup de sociétés d'Etat poursuivent plutôt des buts secondaires et restent souvent dans la confusion.

Pour sortir de cette situation, il est urgent que les organes d'administration et de direction disposent d'un code de conduite et élaborent pour chaque période de 2 à 3 ans un plan de société destiné à clarifier les objectifs et à définir les moyens matériels et humains à mettre en oeuvre.

La confection du budget et des rapports annuels obligatoires doivent répondre au souci du plan de société tracé.

D'une façon générale, les Entreprises Publiques connaissent des lacunes manifestes dans l'établissement et l'exploitation des données comptables permettant de suivre, d'évaluer et de coordonner régulièrement leurs activités en les adaptant à leurs objectifs. De ce fait, les états financiers de fin d'exercice sont inexistant ou établis de façon extra-comptable, ce qui entraîne un manque de rigueur dans les prévisions de tout genre (prévisions budgétaires, plans d'investissement ...), indispensables à la réalisation des objectifs. Il est donc indispensable de créer des organes de contrôle et d'assistance aux Etablissements Publics.

Dans ce cadre le Gouvernement se propose de créer:

- Un organisme administratif de haut niveau réunissant en ses services des compétences administratives, économiques, financières, comptables, commerciales et techniques et chargé de suivre et analyser le degré de réalisation des plans de société ainsi que d'assister les dirigeants des Etablissements Publics en faisant ressortir à leurs yeux le rôle positif des moyens de contrôle, en facilitant leurs relations avec l'Administration en général et en leur apportant, si nécessaire, une aide directe dans certains cas. Cet organisme pourrait s'appeler "Contrôle National de Gestion".
- Un organisme dénommé "Centrale Comptable" distinct de l'organisme précédent mais rattaché à lui. Cette sorte de pool

comptable commun aux sociétés d'Etat serait composée de comptables rwandais et étrangers hautement qualifiés et prendra en charge la comptabilité analytique de ces entreprises qui ont souvent, à leur disposition, des collaborateurs plus capables de recueillir des données brutes que de les traiter comptablement et de les exploiter régulièrement.

S'agissant de l'autorité et de la prise de décision, la loi actuelle sur les Etablissements Publics est à améliorer notamment pour préciser les pouvoirs exercés par chaque échelon. A ce stade, il est utile de rappeler qu'il faut distinguer:

- le pouvoir de l'Etat exercé essentiellement par les Ministères de tutelle
- le pouvoir de surveillance de la gestion, dévolu au Conseil d'Administration
- le pouvoir de gestion exercé par la direction et
- le pouvoir de collecte et d'analyse d'information à confier au Contrôle National de Gestion en voie de création.

Ces pouvoirs doivent être strictement séparés sous peine de désorganisation de l'entreprise car savoir "quoi faire" ne sert à rien si l'on ne sait pas "qui fait quoi".

Les sociétés d'Etat ne pourront remplir convenablement leur mission que si elles disposent d'un personnel qualifié et suffisamment motivé. C'est pourquoi un programme de formation et de perfectionnement du personnel comptable et de maîtrise est à envisager dans les plus brefs délais. Approchés à ce sujet, certains organismes amis sont prêts à nous aider substantiellement à réaliser ce programme. Une fois formés et perfectionnés, les agents des Etablissements Publics devront, pour avoir un bon rendement, disposer de moyens matériels suffisants mais tenant compte des conditions économiques du pays.

Malgré quelques lacunes constatées ça et là, les lois et règlements régissant les Etablissements Publics sont assez bons, mais

on remarque malheureusement qu'ils sont rarement bien appliqués. Il importe donc que chaque échelon de décision connaisse parfaitement les textes légaux pour éviter des aventures.

Les Etablissements Publics sont également souvent confrontés à des déséquilibres financiers soit à cause de la conjoncture économique, soit par manque de rigueur dans la gestion soit par la nature — même de ces Etablissements. Ce dernier motif nous amène à nous poser la question de savoir si l'existence de nos sociétés d'Etat est justifiée.

Il est donc urgent d'entreprendre une étude sérieuse devant déterminer les Etablissements qui se transformeront en sociétés mixtes ou en simples services administratifs.

Le IIIème Congrès National de Notre Mouvement a recommandé que la politique de crédit se fasse de façon démocratique, et que le crédit atteigne tous les milieux et toutes les régions du pays. Il n'y a pas encore de signes visibles qui indiquent que cette recommandation, qui a été faite, à plusieurs reprises, par les différentes instances politiques, a été respectée. Il faut donc que toutes les instances tant administratives que politiques soient sensibilisées pour chercher une vraie solution à ce problème qui continue à préoccuper beaucoup de Rwandais. Des efforts doivent également être poursuivis et intensifiés pour lutter contre des détournements des biens publics et pour récupérer les biens détournés.

Il est toujours regrettable que l'effort fourni par les services responsables soit encore insuffisant.

Divers prétextes sont toujours avancés: manque de moyens de locomotion, insolvabilité organisée des débiteurs..., mais tous ces prétextes ne peuvent être acceptés plus longtemps pour couvrir la faiblesse et l'insouciance de ceux qui sont chargés de ce secteur. Les départements intéressés, spécialement le Ministère des Finances, doivent aussi organiser des missions de contrôle et d'inspec-

tion plus régulières auprès des agents dépositaires de deniers publics, afin que les comptables publics cessent de se comporter en propriétaires des fonds qu'ils détiennent.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Avec l'avènement de la 11ème République, nous avons rétabli la Paix et l'Unité Nationale qui étaient compromises par un groupe de gens inciviques. Grâce à la paix retrouvée et à la création du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, nous avons mobilisé la population pour qu'elle soit maîtresse de son destin. La discipline tant individuelle que collective doit renforcer l'unité nationale dans la conception de l'action, arme efficace, dans la lutte pour le progrès.

Nous avons obtenu des résultats satisfaisants dans tous les différents secteurs de développement de notre pays. Le Ministère de la Justice doit être vigilant pour que la population reste toujours bénéficiaire et fière des acquis de notre révolution morale du 5 Juillet 1973. Nous avons doté le pouvoir judiciaire des instruments nécessaires pour mieux accomplir sa mission.

Ainsi des lois sur la restructuration de l'appareil judiciaire ont été arrêtées et d'autres mesures pourront être prises pour que notre justice soit saine et pour qu'elle soit réellement au service des masses populaires.

C'est dire que l'arbitraire est à condamner et que les jugements doivent être rendus dans les délais légaux. Il n'est peut-être pas superflu de rappeler que le Ministère de la Justice doit continuer à combattre la paresse, la corruption et l'irresponsabilité qui peuvent paralyser notre système judiciaire et causer des préjudices graves aux intérêts des personnes innocentes. Ce département veillera à ce que les libertés garanties par notre constitution soient réellement respectées. Mais j'en appelle

à nouveau à nos compatriotes qui s'acharnent à faire croire que jouir de sa liberté, c'est ignorer celle des autres.

"Mais la liberté, ce n'est pas seulement un droit qu'on réclame pour soi, c'est un devoir qu'on assume à l'égard des autres. Pour vraiment servir la paix, la liberté de chaque être humain et de chaque communauté humaine doit respecter les libertés et les droits des autres, individuels ou collectifs. Elle trouve dans ce respect sa limitation, mais aussi sa logique et sa dignité, car l'homme est par nature un être social" (1)

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Pour consolider la politique de paix, d'unité et de développement que la Deuxième République s'est attachée à mener activement à l'intérieur du pays tout au long de ces huit dernières années, le Gouvernement Rwandais s'est appuyé sur une diplomatie plus dynamique et tous azimuts qui a réussi à briser les chaînes de l'isolement du Rwanda, en rendant à notre pays la place qui lui revient sur la scène internationale.

Le Gouvernement de la Deuxième République a ainsi donné un élan, plus efficient, aux relations entre le Rwanda et ses nombreux partenaires de par le monde, dans le souci de mettre notre politique étrangère et de coopération au service du développement national.

Dès l'avènement de la Deuxième République, dans le Discours-Programme du 1er août 1973, dans celui du 8 janvier 1979 et dans maintes autres allocutions prononcées à l'intérieur comme à l'extérieur du Rwanda, je n'ai cessé de souligner l'objectif de promouvoir une politique extérieure fondée sur la paix, le respect mutuel, le non-alignement positif, la compréhension et l'indispensa-

(1) Jean Paul II.: Message du 1er Janvier 1981.

ble solidarité entre les peuples.

Dans cette optique, j'ai mis particulièrement l'accent sur le renforcement des relations d'amitié, de fraternité et de coopération avec les pays voisins en prônant une politique de bon voisinage sans exclusive.

Les résultats atteints portent un témoignage éloquent quant à l'ampleur des efforts engagés dans la réalisation de ces principes consacrés par le Manifeste du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement qui exige notamment que le Rwanda soit représenté partout où son action s'avère indispensable pour servir les intérêts réels du pays".

La Deuxième République a ainsi consolidé le crédit de sympathie dont bénéficie notre pays qui, depuis 1973, a vu grandir le cercle de ses amis tout en faisant entendre sa voix dans le concert des nations, avec plus d'écho que par le passé.

Les résultats sont concrétisés par le renforcement de notre coopération avec les pays et organismes amis qui sont de plus en plus nombreux et soutiennent de plus en plus activement nos efforts de développement.

Nous nous sommes en priorité attachés à développer et à approfondir les relations de bon voisinage avec les pays qui nous entourent. Dès le lendemain de la Deuxième République, ces pays ont favorablement répondu à notre volonté d'entretenir des relations de confiance mutuelle, d'amitié, de coopération solidaire et agissante. Cette évolution harmonieuse s'est traduite notamment par des contacts réguliers et fréquents à tous les niveaux et par la constitution de cadres appropriés à l'exercice et au renforcement de notre coopération.

Si nous avons donné la priorité à la relance de nos relations

de bon voisinage et de coopération régionale et sous-régionale, la Deuxième République s'est parallèlement engagée à consolider l'amitié et la sympathie qu'inspire notre pays au-delà de notre voisinage immédiat.

Et au-delà des relations bilatérales qui, ont connu une nouvelle impulsion ces huit dernières années, le Rwanda s'est manifesté sur le plan international avec plus de détermination, en apportant une contribution appréciable et appréciée dans les rencontres internationales face aux problèmes qui se posent à la Communauté internationale. Notre diplomatie, continuant sur l'élan imprimé à la Nation en juillet 1973, s'est attachée à consolider sur le plan extérieur la politique de paix, de renouveau et de solidarité à laquelle nous nous référions constamment en vue d'assurer l'épanouissement de la population rwandaise mobilisée toute entière pour son propre développement.

Au fil des ans, les activités dévolues à notre Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération se sont ainsi développées pour répondre à notre volonté d'ouverture en embrassant tous les secteurs essentiels de la vie nationale.

Conforme aux principes de respect mutuel, de non-alignement, de coexistence pacifique et de coopération, fidèle à l'esprit du Manifeste du M.R.N.D., le Gouvernement de la Deuxième République a concrétisé la volonté de coopérer avec tous les peuples épris de paix et n'a pas manqué de s'inspirer de l'expérience positive des autres nations pour sortir de l'ornière du sous-développement. Il maintiendra et renforcera cette politique conformément aux recommandations du 3ème Congrès du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Tout en se consolidant par une politique extérieure saine et active de bon voisinage, de coopération dynamique sur le plan bilatéral, régional et international, la diplomatie rwandaise a ainsi marqué des points par la conquête de nouveaux amis dans le monde.

Les relations entre le Rwanda et les pays amis du monde industrialisé ainsi qu'avec les organisations internationales ont fait l'objet d'une attention toute particulière, eu égard au rôle qu'ils jouent en contribuant à la réalisation de nos objectifs de développement.

Le Rwanda a définitivement répudié la politique d'immobilisme et de la chaise vide, comme en témoignent les différents émissaires qui ont sillonné le monde, participant aux conférences internationales et en faisant entendre la voix de notre pays auprès des gouvernements et des organismes amis.

A cet égard, les visites que j'ai moi-même effectuées, tant dans le cadre bilatéral que dans le cadre multilatéral, méritent une mention spéciale.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Force nous est de constater que malgré les appels à la paix lancés de toutes parts et auxquels nous nous associons, les droits de l'homme sont encore bafoués ça et là, l'autodétermination des peuples est loin d'être universelle, la politique dégradante de l'apartheid, le racisme, le recours à la force pour le règlement des différends internationaux continuent d'insulter la conscience de l'humanité. Force est de constater également que les vestiges des différentes forces de domination sont encore profondément

ancrés dans le tiers-monde, que le déséquilibre dans les relations économiques internationales semble défier le temps et que le monde gaspille ses ressources dans la fabrication des armes de destruction massive.

Fidèle aux principes de sa politique extérieure consacrés par le Manifeste du M.R.N.D., la Deuxième République a développé et maintiendra une diplomatie agissante au service de la paix, préalable nécessaire au développement harmonieux et au rapprochement entre les peuples et à la coopération internationale.

Tel a été et tel reste toujours le fondement moral de notre politique extérieure qui s'exprime par la volonté de maintenir non seulement les relations d'amitié mais aussi les relations de coopération avec tous les peuples épris, comme nous, de paix et de justice.

Les réalisations inscrites à l'actif de la Deuxième République dans le cadre de cette politique sont nombreuses. Elles constituent un encouragement à aller de l'avant. C'est pourquoi nous nous engageons à maintenir et à développer notre présence sur la scène internationale, avec une politique extérieure qui restera au service du développement, de la paix et de la justice, constituant ainsi le complément indispensable aux efforts engagés à l'intérieur du pays pour assurer un développement national harmonieux et intégré.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Il ne peut y avoir de progrès dans le pays sans une planification destinée à préparer et exécuter les projets de développement. Ainsi le Ministère du Plan continuera à préparer ces plans et surtout à jouer le rôle important de coordination car le Mouvement nous empêche de marcher en ordre dispersé.

Les grandes lignes que je viens de vous tracer et qui guideront l'action gouvernementale durant les prochaines années, permettront au peuple rwandais mobilisé au sein du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement d'atteindre son mieux-être. Cette action doit donc favoriser une croissance visant à améliorer les conditions de vie de nos populations. Garantir la survie de la population par un équilibre vivrier restera toujours notre priorité. Une fois l'équilibre vivrier atteint, nous nous tournerons vers des actions de développement proprement dit, c'est-à-dire des projets qui visent à améliorer le niveau de vie en dépassant les mesures de survie.

Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement,

Si j'ai longtemps exposé les acquis de notre action entreprise depuis le 5 juillet 1973, je ne vous cacherais pas cependant que la 11ème République a également connu des moments difficiles.

Il y a à peine quelques mois que vient de se dénouer, dans la stricte légalité, l'affaire sans doute la plus pénible provoquée par l'ambition de certaines personnes assoiffées de pouvoir et peu soucieuses des intérêts de la Nation.

Prônant la haine et la division, ces fauteurs de troubles avaient entrepris, en mars-avril 1980, de lancer des tracts subversifs dans tout le pays en vue de déstabiliser le régime et de s'emparer du pouvoir.

Malgré de multiples rappels à l'ordre, ils ont persisté dans leur volonté maléfique de miner les institutions légalement établies et ont recouru, pour ce faire, au banditisme, aux assassinats, aux empoisonnements et à divers autres moyens.

Face à cette grave situation et considérant les principes fon-

damentaux du M.R.N.D. qui nous enjoignent de préserver à tout prix l'Unité Nationale, il a été décidé de traduire ces malfaiteurs en justice pour qu'ils répondent de leurs méfaits.

Nous n'avons pas voulu à cet effet créer de toutes pièces une juridiction spéciale destinée à connaître leur cause étant donné que le système judiciaire normal était parfaitement adapté à la situation. Il a bien sûr fallu beaucoup de temps aux services judiciaires concernés pour mener les enquêtes nécessaires et statuer en connaissance de cause.

Aussi le verdict rendu en date du 25 novembre 1981 par la Cour de Sûreté de l'Etat, fut l'aboutissement d'une longue procédure destinée à établir clairement la responsabilité de chacun des prévenus. Les condamnations et les acquittements prononcés révèlent, à l'honneur de la justice rwandaise, le souci d'équité et d'impartialité que j'ai personnellement recommandées dans l'examen de cette malheureuse affaire.

Seul le respect de la légalité peut protéger efficacement à la fois la société et la personne humaine.

Je tiens à rappeler également, que l'heureux dénouement de la situation créée par ces méchants n'a été possible que grâce à l'attitude positive et responsable de tout le peuple rwandais qui a refusé son appui aux auteurs de la subversion. Et tout en vous redisant mon entière satisfaction à cet égard, je voudrais vous rappeler qu'il importe que nous restions vigilants pour résister à toute nouvelle tentative de ce genre qui, en distrayant la population dans des luttes inutiles et fratricides, serait hautement préjudiciable à nos objectifs de développement national.

*Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire
National pour le Développement,*

Je profite de cette solennelle occasion pour vous transmettre

mes meilleurs voeux de nouvel an, à vous-mêmes, à tous ceux qui vous sont chers, à toutes les militantes et à tous les Militants du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement.

Je souhaite que cette année soit prospère, qu'elle soit une année de paix et de cohésion nationale, pilier du Développement.

*Militantes, Militants, du Mouvement Révolutionnaire
National pour le Développement,*

Vous savez que notre patrimoine le plus précieux est le sol. Comme je l'ai souligné au début de mon discours, le taux de natalité de la population rwandaise croît plus rapidement que le rythme de la production nationale.

Aussi, devons-nous consacrer toutes nos énergies à la conservation de ce patrimoine.

Les années passées, nous avons concentré notre attention à ce problème. Ainsi, nous avons baptisé l'année 1974, année agricole; 1975, année de l'augmentation de la production; 1978, année de l'élevage en insistant spécialement sur son aspect de support à l'agriculture. Enfin l'année 1980, a été baptisée, année de la conservation et de la protection des sols.

Malgré tous ces efforts fort louables par ailleurs, les résultats atteints restent insuffisants. C'est pourquoi je demande une fois de plus à tous les Rwandais, à toutes les Rwandaises et à tous ceux qui habitent ce pays, de mobiliser à nouveau toutes les énergies pour la lutte contre l'érosion.

1982: LUTTONS CONTRE L'EROSION

Les sols rwandais occupent une superficie de 2.633.800 Ha dont 1.853.593 seulement sont utilisables à des fins agro-sylvopastorales. Mais les bons sols sont devenus très rares suite à la

non conservation rationnelle des terres exploitées depuis long-temps. La dégradation de nos sols étant surtout due à l'érosion pluviale, les recherches en cours montrent que le débit solide en suspension à Rusumo c'est-à-dire à la sortie du RWANDA se situe autour de 30kg/seconde. Ceci correspond à une perte annuelle équivalent à environ 180 Ha de bonne terre cultivable et fertile. Cette perte se concrétise très souvent dans le décapage des horizons superficiels de nos sols et par conséquent dans la perte de fertilité qui s'ensuit inévitablement.

Le quadrillage d'une partie du territoir par des fossés (avec ou sans haies vives) anti-érosifs est à mettre à l'actif de l'ère coloniale. Mais hélas les efforts consentis, assortis il est vrai, de contraintes physiques et morales aux populations devaient être abandonnés dès les premières années de l'indépendance. Ce n'est que dès l'avènement de la 2ème République que le Gouvernement, conscient de la gravité du problème, a jugé bon que l'entretien des terrasses et l'utilisation rationnelle des haies, des billons horizontaux et de tout autre moyen nécessaire à la lutte contre l'érosion et l'amélioration de la fertilité du sol soient harmonieusement intégrés dans le cycle normal des autres travaux caractérisant une agriculture rationnelle.

C'est pour concrétiser pleinement ce programme que le Gouvernement rwandais a procédé à la formation, à la motivation et à la sensibilisation des autorités locales et des agriculteurs eux-mêmes. Ainsi des recyclages ont été organisés, des tournées préfectorales et communales ont été effectuées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. De plus cet effort de protection du patrimoine "sol" a été et continue à être ponctuellement stimulé et appuyé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers des concours agricoles nationaux au niveau de toutes les communes, de tous les secteurs administratifs et de certains agriculteurs.

Cette activité de conscientisation-formation conjugée avec l'assistance technique et matériel aux agriculteurs s'est traduite sur le terrain par une légère amélioration dans la conservation des sols. Jusqu'en 1980 on constate que seuls 23% des terres ont pu être protégés soit approximativement 288.550 Ha sur 1.250.544 Ha de terres mises en culture. On comprend que ce pourcentage est encore très bas et qu'une vaste mobilisation des ressources financières, matérielles et humaines est absolument indispensable.

Plusieurs moyens seront utilisés pour cette vaste action dont les moyens mécaniques constituent une importante articulation: les fossés anti-érosifs stabilisés avec des graminées à enracinement dense. Malgré qu'ils demandent un travail considérable et nécessitent un entretien régulier ils ont l'avantage d'être connus par la population.

Les méthodes culturales sont très importantes et doivent également être associées aux autres méthodes pour l'amélioration de la structure du sol et partant de leur conservation. Ces méthodes culturales concernent l'utilisation de la fumure organique et minérale, l'utilisation du paillis, la culture en bandes alternées (cultures et jachères)...

Les terrains à très fortes pentes sont souvent improches à l'agriculture, mais leur amélioration est encore possible grâce notamment à l'action reboisement à y entreprendre. Ainsi la reforestation des crêtes, des plateaux et des versants par des essences appropriées est un programme fort soutenu et nous aurions aimé que cette activité continue à prospérer au fil des années.

Les feux de brousse, la régionalisation des cultures, la surcharge des pâturages, la transhumance du bétail sont autant de thèmes sur lesquels la population doit être éduquée pour une meilleure gestion des terres disponibles. Toutefois les moyens de lutte contre l'érosion et de conservation des sols en général doivent être appuyés par les ressources matérielles et humaines pouvant

être mobilisées à cet effet. Les autorités locales doivent plus que jamais être mobilisées pour soutenir les efforts de la population, une très grande conscience doit être prise par ces responsables qui devraient comprendre que le patrimoine sol est très menacé. Quant à la population, il faut qu'elle arrive à comprendre que la conservation des sols est une question de survie pour tout un peuple, toute une nation.

Le Gouvernement rwandais continuera à soutenir l'action de la population en créant les pépinières de reboisement, de champs de multiplication des herbes fixatrices, en mettant à sa disposition le matériel technique et le personnel nécessaires.

Pour que cette action de grande envergure et de grande importance soit réalisée avant qu'il ne soit trop tard, il faut que les travaux communautaires "UMUGANDA" y soient prioritairement consacrés. Cette mobilisation de toutes les forces vives de la Nation dans les travaux de protection et de conservation des sols doit être épaulée par une législation rigoureuse y relative, ainsi que celle relative à l'exploitation et la conservation forestières.

Enfin, il est vivement recommandé qu'on ne s'arrête pas à une seule année mais que cette nouvelle occasion qui nous est offerte soit le point de départ d'une nouvelle conscience de nos problèmes qui nous conduira vers la protection totale de notre patrimoine "SOL". Aussi espérons-nous que pour cette année 1982, au moins les 6 secteurs prioritaires identifiés dès 1980 seront terminés et que trois autres seront entamés de manière à ce que ces travaux de protection et de conservation des sols, préalables à toute planification agricole au Rwanda soient terminés au cours du 3ème quinquennat.

*Militantes et Militants du Mouvement Révolutionnaire
National pour le Développement,*

Les problèmes du développement de notre pays sont très

complexes et ne peuvent par conséquent pas trouver toutes les réponses dans l'immédiat. Mais ce qui est important c'est que tous les Rwandais soient décidés de marcher main dans la main, lutter contre le sous-développement et chercher ainsi des conditions meilleures pour nous-mêmes et nos enfants. Le chemin est long à parcourir et parsemé d'obstacles, mais imprégné des nobles idéaux du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement, le peuple rwandais est bien armé pour arriver à la victoire finale qui est la création d'une société juste et prospère.

C'est grâce à notre volonté d'aboutir, notre génie propre et notre propre détermination à nous tirer du sous-développement socio-économique que nous pourrons garder intacts les acquis de la 11ème République qui sont la Paix et l'Unité Nationale.

Je vous remercie.

Kigali, le 8 Janvier 1982.

87, 14e ligne
131, 16e ligne
156, 10e ligne
157, 23e ligne

comme
petites 28
l'empêche
qu'aujourd'hui

dire
petites 28
territoire
comme